



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL: L 5427 - 31 / ak
Doc. parl. 7236

Objet : Projet de loi instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher et portant modification :
1° de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
2° de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille ; et
3° de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le deuxième avis complémentaire du Conseil d'État portant sur les amendements parlementaires du 22 novembre 2019 relatifs au projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

John Dann
Directeur